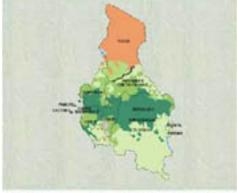


Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses
et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)



CEFDHAC

**DISPOSITIF ORGANISATIONNEL
DE LA CONFERENCE SUR LES ECOSYSTEMES
DE FORÊTS DENSES ET HUMIDES D'AFRIQUE
CENTRALE**

CEFDHAC

(i) - RESUME

La présente étude porte sur la réforme organisationnelle et fonctionnelle de la CEFDHAC.

Créée en 1996 par la Conférence de Brazzaville à l'initiative des différents acteurs de la sous-région et des partenaires au développement, la CEFDHAC avait pour rôle comme il est stipulé dans ses statuts, de créer un espace de dialogue et d'échanges entre les acteurs concernés par la gestion des ressources forestières du bassin du Congo.

Au niveau de chaque pays membre, le relais d'un tel forum devait être pris par les Groupes Nationaux de Contact et les réseaux d'organisations de la société civile mis en place par la conférence de la CEFDHAC.

Or des problèmes d'ordre juridique, financier, organisationnel et fonctionnel ont largement contribué à un dysfonctionnement de la CEFDHAC et ce, malgré les efforts de l'UICN, agence de facilitation et coordonnateur de ce processus dont elle revendique la paternité. Sur le terrain, des problèmes, tels que l'inactivité des Groupes Nationaux de Contact, le manque de moyens de fonctionnement et bien d'autres ont été relevés. Il en a résulté un manque de dynamisme, qui pourrait aussi s'expliquer par l'absence d'une définition claire des mandats des uns et des autres.

Face à cette situation, la nécessité d'une réforme s'est imposée. Celle-ci est conduite par un Comité technique dont la SNV assure la modération pour permettre, à terme, un recentrage de la vision, des missions, des statuts, de l'organisation et du fonctionnement de la CEFDHAC. Il s'agit pour ce faire :

- d'identifier de nouveaux mécanismes de fonctionnement de la CEFDHAC aux niveaux sous-régional et national ;
- de clarifier les rôles des nouvelles structures à mettre en place et de faire ressortir les besoins desdites structures, afin d'élaborer un programme cohérent de leur renforcement organisationnel.

L'étude a permis de construire un dispositif organique et structurel simple, qui maintient un **Forum sous-régional**. Celui-ci est organisé et préparé par un **Comité de Pilotage sous-régional** au sein duquel sont représentés les réseaux, les fora nationaux, ainsi que d'autres acteurs reconnus.

La coordination technique et logistique est assurée par une **Facilitation sous-régionale** désignée par le Forum sous-régional et chargée d'une mission spécifique. Le suivi au quotidien des activités de la CEFDHAC est assuré par le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC qui désignera à cet effet un responsable en son sein.

Les Forums nationaux construisent et animent la réflexion et les débats au niveau de chaque pays.

L'étude a aussi tenté de proposer une passerelle entre la CEFDHAC et la COMIFAC, pour le rayonnement de ces deux organisations complémentaires.

Pour ce qui est du financement de la CEFDHAC, une autre étude est en cours pour garantir un minimum de ressources financières durables. Cette question n'a donc pas été explorée à fond dans le présent document.

Enfin, tout en reprenant quelques recommandations pertinentes des évaluations antérieures, l'étude en fait plusieurs autres. L'ensemble est présenté ci-après pour validation par les organes appropriés.

(ii)- SIGLES ET ABREVIATIONS

ADIE	Agence pour le Développement de l'Information Environnementale
APFT	Avenir des Peuples des Forêts Tropicales
BRAC	Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de l'UICN
CARPE	Central Africa Régional Program for Environment
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
DGIS	Organisme Néerlandais de Coopération
DRSP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
GNC	Groupe National de Contact
MINBUZA	Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts (Cameroun)
MOU	Mémorandum of Understanding
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAS	Plan d'Action Stratégique
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PRGIE	Programme Sous-régional de Gestion de l'Information Environnementale
PSFE	Programme Sectoriel Forêts-Environnement
PPTÉ	Pays Pauvre Très Endettés
RAAF	Réseau Africain d'Action Forestière
REDIFAC	Réseau des Directeurs des Forêts d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RFC	Réseau de Foresterie Communautaire
REFADD	Réseau des Femmes Africaines pour le Développement Durable
REPOFBAC	Réseau sur les Politiques Forestières dans le Bassin du Congo
REPAR	Réseau des Parlementaires
RIFFEAC	Réseau d'Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
UE	Union Européenne
UICN	Union Mondiale pour la Nature
WWF	World Wide Fund for Nature (Fonds Mondial pour la Nature)

(iii) SOMMAIRE

i- Résumé	2
ii- Sigles et abréviations	3
iii- Sommaire	4
I- INTRODUCTION	5
11-Contexte et justification de l'étude	5
12- Objectifs de l'étude	5
13- Résultats attendus	5
14- Méthodologie et déroulement de la mission	6
II CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DE LA CEFDHAC	6
2.1 Historique de création	6
2.2 Organisation et fonctionnement de la CEFDHAC	6
2.3. Principaux acquis, faiblesses, difficultés	7
III- . Proposition de réorganisation de la CEFDHAC	8
3.1 Vision et principales missions de la CEFDHAC	8
3.2 Considérations admises	8
3.3 Les souhaits	9
3.4 Identification des Principaux acteurs	10
3.5 Proposition de structure organisationnelle	10
3.6 Plan d'organisation et de fonctionnement	13
3.61 Au niveau sous régional	13
3.62 Au niveau National	17
3.7 Encrage COMIFAC/CEFDHAC	18
3.8 Financement de la CEFDHAC	19
IV- Plan de Renforcement des fora nationaux	20
4.1 Besoins pressentis et exprimés	20
4.2 Cadre logique de renforcement	20
4.3 Stratégie	25
V- Conclusion et recommandations	25
VI- Bibliographie	26

I- INTRODUCTION

1.1 Contexte et justification de l'étude

La Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) est une institution sous-régionale mise en place en 1996 au cours d'une conférence sur la problématique de la conservation et de l'utilisation durable des Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides tenue à Brazzaville, en République du Congo.

Elle regroupe tous les acteurs du secteur forestier des pays suivants : Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Tchad, Sao Tome et Principe. De 1996 à nos jours, elle a tenu cinq (5) sessions de la Conférence sous-régionale¹.

Elle est chargée entre autres de « favoriser la cohérence des interventions dans les écosystèmes forestiers en Afrique Centrale » en facilitant les débats et en influant sur les politiques des Etats membres.

Une mission d'évaluation commise par l'UICN et la DGIS en 2005 a recommandé une réforme organisationnelle de l'institution pour la rendre plus fonctionnelle et plus efficace. De plus, le diagnostic mené par la SNV sur le terrain en 2006 a fait ressortir les dysfonctionnements de la CEFDHAC, qui confirment la nécessité d'une réorganisation et d'un redéploiement de ses structures.

En effet, si la pertinence de l'existence de la CEFDHAC n'est pas remise en cause, l'urgence de sa réforme organisationnelle ainsi que son encrage institutionnel font à ce jour l'objet d'un consensus au sein de tous les groupes d'acteurs membres et des autres parties prenantes. La CEFDHAC va jouer un rôle de plus en plus important dans le paysage institutionnel de la sous-région en matière d'animation des débats, en conformité avec le traité de la COMIFAC.

C'est dans ce cadre qu'un schéma organisationnel et qu'un plan de renforcement du fonctionnement de nouvelles structures de la CEFDHAC ont été proposés puis discutés au sein du Comité technique de pilotage (12 et 13 Décembre 2006). Le présent rapport tient compte de l'option retenue et des recommandations émises par ledit Comité.

Il est importun de signaler que la présente étude est menée en parallèle avec deux autres études (révision des statuts et élaboration d'une convention de collaboration entre la CEFDHAC et la COMIFAC) qui concourent au même but.

1.2 Objectifs de l'étude

La réforme de la CEFDHAC recherche à travers la présente étude, la mise en place d'un schéma organisationnel et fonctionnel adéquat pour permettre à ce processus de continuer à jouer son rôle fédérateur.

Les objectifs de l'étude qui transparaissent des missions assignées au consultant dans les TDR sont les suivants :

- Proposer un dispositif organisationnel et structurel ;
- Ressortir les besoins de renforcement de ses structures ;
- Elaborer un programme de renforcement organisationnel et fonctionnel.

¹ Brazzaville (Congo) ; Bata (Guinée Equatoriale) ; Bujumbura (Burundi) ; Kinshasa (RDC) ; Yaoundé (Cameroun)

1.3 Résultats attendus

Les principaux produits attendus de cette réforme organisationnelle de la CEFDHAC sont les suivants :

- un plan de réorganisation institutionnelle est proposé ;
- un plan de renforcement des nouvelles structures nationales pour 2007 est élaboré.

1.4 Méthodologie et déroulement de l'étude

L'étude s'est déroulée du 16 octobre au 6 novembre 2006 et a consisté dans un premier temps à capitaliser les résultats des consultations des acteurs menées par la SNV à travers des rencontres dans six pays, rencontres au cours desquelles, tous ces acteurs ont émis leurs avis et fait des recommandations.

Ces données ont été complétées par celles recueillies par le consultant auprès des membres du comité technique et d'autres acteurs ou partenaires basés à Yaoundé. S'agissant des échanges avec les parties prenantes d'autres pays, elles se sont faites par courrier électronique.

Une première restitution du premier draft à la session du Comité Technique tenue les 12 et 13 Décembre 2006 à Ebolowa, Cameroun, a permis de recentrer la vision et les missions désormais assignées à la CEFDHAC et ce faisant, son organisation conséquente.

II - CONTEXTE GENERAL D'INTERVENTION DE LA CEFDHAC

2.1 Historique de création

L'idée de création de la CEFDHAC est née du constat et de la volonté des membres et partenaires de l'UICN en Afrique Centrale de créer un forum de discussion sur les grandes questions qui interpellent tous les acteurs concernés par la gestion des forêts d'Afrique Centrale, à l'occasion de la deuxième session de leur réunion tenue à Yaoundé (Cameroun) du 13 au 15 septembre 1995 sur le thème « Conservation de la diversité biologique : une vision adaptée aux évolutions des pays d'Afrique Centrale »).

Cette idée a rencontré l'assentiment des décideurs politiques et c'est ainsi qu'à la première Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique centrale (CEFDHAC) tenue en mai 1996 à Brazzaville, le nom CEFDHAC est créé et adopté ; d'où cette autre appellation de « Processus de Brazzaville ». La CEFDHAC concrétise la volonté politique des Etats de la sous-région de parvenir à une vision commune de la conservation et de l'utilisation durable des ressources des forêts denses et humides de cette région.

2.2 Organisation et Fonctionnement de la CEDHAC

A l'origine, les principaux organes de la CEFDHAC étaient les suivants : la Conférence, la Coordination, les Groupes de Contact Nationaux (GCN), les Correspondants Nationaux (CN), les réseaux.

Il était également prévu un Point Focal (PF) par pays, qui se trouve être le Ministre en charge des Forêts.

Le forum sous-régional est l'instance suprême de la CEFDHAC. Il réunit, tous les deux ans, les représentants des différentes parties prenantes et membres de la CEFDHAC. Il nourrit les débats régionaux et nationaux, élabore les recommandations et le plan d'action à suivre par la coordination/facilitation pendant la période de l'intersession.

Les rôles de facilitation et de coordination de la CEFDHAC, sont assurés jusqu'à ce jour par le Bureau sous-régional pour l'Afrique Centrale de l'UICN (UICN-BRAC). Ces fonctions sont, en principe, assumées sous l'autorité morale du Président en exercice, le Ministre en charge des forêts du pays hôte de la conférence précédente.

Au cours des trois dernières années, le soutien financier nécessaire pour ce rôle de coordination et de facilitation joué par l'UICN-BRAC provenait principalement du MINBUZA et complémentairement de CARPE-USAID, ainsi que de plusieurs partenaires bilatéraux, pour des activités ponctuelles.

La CEFDHAC fonctionne avec des Groupes Nationaux de Contact (GNC) et des réseaux dont elle appuie les projets et facilite les contacts et discussions. L'organisation de ces GNC varie d'un pays à un autre ; ce qui se ressent dans leur fonctionnement. Les principaux réseaux actuels sont :

- le Réseau des femmes africaines pour le développement durable (REFADD),
- le Réseau des populations autochtones et locales d'Afrique Centrale (REPALEAC),
- le Réseau des parlementaires (REPAR),
- le Réseau des institutions de formation forestière et environnementale en Afrique Centrale (RIFFEAC);
- le Réseau Africain d'Action Forestière (RAAF);
- le Réseau des Directeurs des Forêts (REDIFAC);
- le Réseau des jeunes (REJEFAC)

2.3 Principaux acquis, difficultés et leçons apprises de la CEFDHAC

Le diagnostic fait par l'évaluation élargie² de DGIS et les acteurs rencontrés montre que la CEFDHAC a répondu quelque peu aux attentes des acteurs concernés par la gestion des ressources forestières du bassin du Congo.

Il est reconnu à l'IUCN, l'initiation du processus et ses efforts à mobiliser les différents acteurs dans la sous-région. Toutefois il faut aussi noter des faiblesses et difficultés qui peuvent être résumées par l'analyse SWOT ci-après.

² L'évaluation est allée au delà des activités financées par DGIS et n'a pas impliqué les autres parties prenantes

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Pertinence: forum de dialogue paritaire et de libre expression ✓ Le positionnement stratégique: parlement forestier du bassin du Congo ✓ La tenue des conférences et les thèmes débattus ✓ La création et animation des réseaux et GNC ✓ La contribution à la mise en place de la COMIFAC 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Absence d'articulation avec la COMIFAC ✓ organisation institutionnelle inachevée ✓ inachèvement et incohérence des textes juridiques ✓ inexistence d'un mécanisme de suivi des recommandations des Conférences CEFDHAC ✓ faiblesse de la coordination et de la facilitation de l'UICN (mandat non défini) ✓ attentisme des acteurs caractérisé par le manque d'initiative ; ✓ difficultés financières
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ consensus de tous les acteurs ✓ crédibilité de sa vocation ✓ soutien des bailleurs de fonds ✓ réforme engagée 	<p>Menaces</p> <p>Validation de la réforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ étatisation de la CEFDHAC ✓ découragement et perte de son caractère fédérateur et rassembleur ✓ Absence de financement ✓ grande sensibilité du contexte d'évolution

III- PROPOSITION DE REORGANISATION INSTITUTIONNELLE DE LA CEFDHAC

3.1 Vision et Principales missions de la CEFDHAC

La vision commune telle que perçue par les différents acteurs est « un forum dynamique d'échanges favorisant la concertation multi-acteurs en vue de l'adhésion des parties prenantes au processus de gestion durable des écosystèmes des forêts d'Afrique centrale ».

Ainsi perçue, ses principales missions sont:

- Organiser les débats politiques et techniques à travers les fora nationaux et sous-régionaux ;
- Canaliser vers la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le PFBC, le produit des discussions, analyses et recommandations issues des différentes parties prenantes ;
- Suivre et contribuer à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC, du Plan d'Action Environnemental du NEPAD et de la Déclaration Ministérielle AFLEG/Plan d'Action FLEGT de la Commission Européenne ;

- Favoriser la cohérence des politiques en matière de gestion forestière ;
- Disséminer les informations représentant l'état de la gestion des ressources forestières d'Afrique centrale, notamment les initiatives innovantes.

3.2 Atouts de la CEFDHAC

L'existence de la COMIFAC, comme instance d'orientation et de décision, cadrée par un traité qui donne à la CEFDHAC un rôle de réflexion, de proposition et de suivi à travers l'organisation et la gestion des foras nationaux et sous régionaux.

La CEFDHAC est également perçue comme une émanation souveraine des Etats qui rassemble les différents acteurs.

La pertinence et la complémentarité des rôles que jouent la CEFDHAC et la COMIFAC sont reconnues par tous.

Le processus de mise en place d'un mécanisme de financement autonome de la COMIFAC, dans lequel la CEFDHAC est éligible, est déjà engagé.

L'espoir de survie de la CEFDHAC repose sur le bon fonctionnement des réseaux et ceux-ci seront jugés matures lorsqu'ils auront la capacité de mobiliser les financements pour se déployer sur le terrain.

Il est évident que dans le forum, certaines questions ou résolutions peuvent trouver des solutions immédiates, alors que d'autres nécessitent des renvois vers le pouvoir décisionnel politique.

La solidité de la CEFDHAC est cependant une garantie de complémentarité efficace entre les deux structures, une force de proposition et de débat dans la sous-région et un espace de participation et de démocratie.

3.3 Les principales attentes

Le principe devant guider la réforme est celui *"d'avoir pour l'avenir un débat dynamique animé par une structure et une facilitation dynamiques"*. Pour ce faire, les principaux points de consensus qui se sont dégagés des discussions sont les suivants:

- **Le maintien du forum sous-régional regroupant tous les acteurs et constituant l'organe suprême de décision et d'orientation de la CEFDHAC;**
- La création, au niveau sous régional , d'un Comité de Pilotage doté d'un bureau et assisté d'une facilitation ;
- La nécessité pour la CEFDHAC de se détacher des fonctions de mise en œuvre des projets de terrain, cette tâche devant revenir aux ONG, OSC et partenaires au développement ;
- L'appui d'une facilitation qui assure les fonctions de recherche de financement, de gestion et d'organisation pratique des regroupements de la CEFDHAC, le partenaire stratégique intéressé par ce rôle devant signer un mémorandum d'entente définissant clairement son mandat;
- **Le remplacement des GNC par un forum national, organe d'animation, de réflexion et de proposition au niveau de chaque pays;**

- **Le maintien de la dénomination de la CEFDHAC, label déjà bien connu et bien vendu auprès des partenaires. Ainsi, le traité de la COMIFAC utilise ce sigle. Cependant, tout changement de nom devrait relever de la compétence de la conférence des ministres et de l'appréciation du comité technique ;**
- **La nécessité d'une grande souplesse dans le fonctionnement des réseaux, lequel doit obéir à leurs types d'organisation spécifiques, en conformité avec l'organisation de la CEFDHAC;**
- **L'exigence, pour le mode de désignation au sein des forums nationaux ou au comité de Pilotage, que prévalent les principes de démocratie, d'excellence, de mérite et de bonne gouvernance dans la sous région.**

3.4 Identification des principaux acteurs et de leurs rôles

Il ressort des discussions et de l'analyse des diverses recommandations des rapports que les principaux acteurs pour le futur pourraient être:

Le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de la COMIFAC ; Il arrête les orientations de la COMIFAC pour la mise en œuvre des engagements tels que définis dans le traité (Article 1 du titre I du Traité de la COMIFAC) ;

Le Conseil des Ministres de la COMIFAC : organe de décision, chargé du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des politiques en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale ;

La Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts denses et humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC): elle est une organisation partenaire, avec pour mission de gérer les processus de concertation au sein des Forums régionaux et nationaux et ainsi que leurs commissions spécialisées ;

Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC): c'est un forum des donateurs et bailleurs de fonds, chargés d'appuyer les efforts financiers des Etats membres du Bassin du Congo ;

Les Partenaires au développement, la coopération bilatérale et multilatérale, les ONG internationales intéressées au processus et qui apportent leurs appuis techniques et financiers ;

La société civile: elle représente toutes les composantes de la Société, y compris les groupes marginalisés (femmes et pygmées) qui ont des préoccupations par rapport à la gestion des ressources forestières.

3.5 Proposition de structure organisationnelle

1) Pour la COMIFAC :

Le Sommet des Chefs d'Etat ;

Le Conseil des Ministres

i) Le Secrétariat Exécutif

ii) Les Coordinations nationales

2) Pour la CEFDHAC

Le Forum sous-régional ;

- i) Présidence : Président en exercice de la COMIFAC;
- ii) Vice-présidence : Ministre en charge des forêts du pays hôte du forum.

Le Comité de Pilotage Sous régional (CPR) ;

- i) Bureau du Comité de pilotage sous-régional,
- ii) Membres: Comité de Pilotage, autres acteurs,

3) Agence de Facilitation Sous-régionale,

4) Forum national

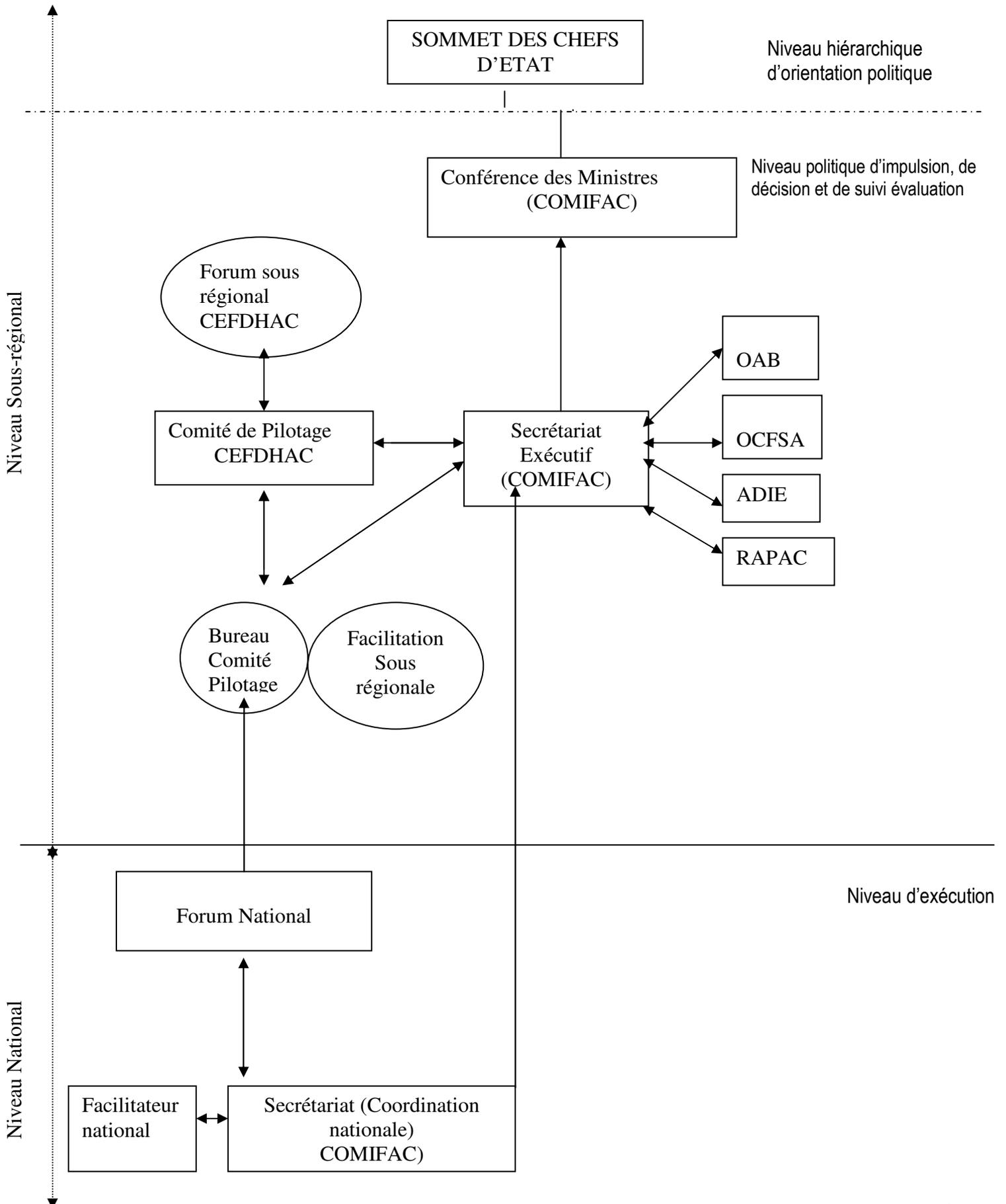
- ♦ Présidence: Société Civile
- ♦ Secrétariat: Coordination Nationale COMIFAC
- ♦ Membres: institutions de formation, Administration, ONG, recherche, secteur privé, parlementaires, etc.
- ♦ facilitateur national.

Ce schéma tient compte du fait que désormais, seule la Conférence des ministres de la COMIFAC constituera l'instance de décision finale pour la COMIFAC et les autres organisations sous-régionales. Il tient aussi compte de la dynamique d'impulsion (comment déterminer le facteur clé de cette dynamique ?) à imprimer à la CEFDHAC.

Légende du schéma d'organisation:

Le sens des flèches et des traits dans le schéma suivant, indique les liens fonctionnels notamment en matière de fournitures d'informations et de données, et non nécessairement des liens hiérarchiques ou de subordination.

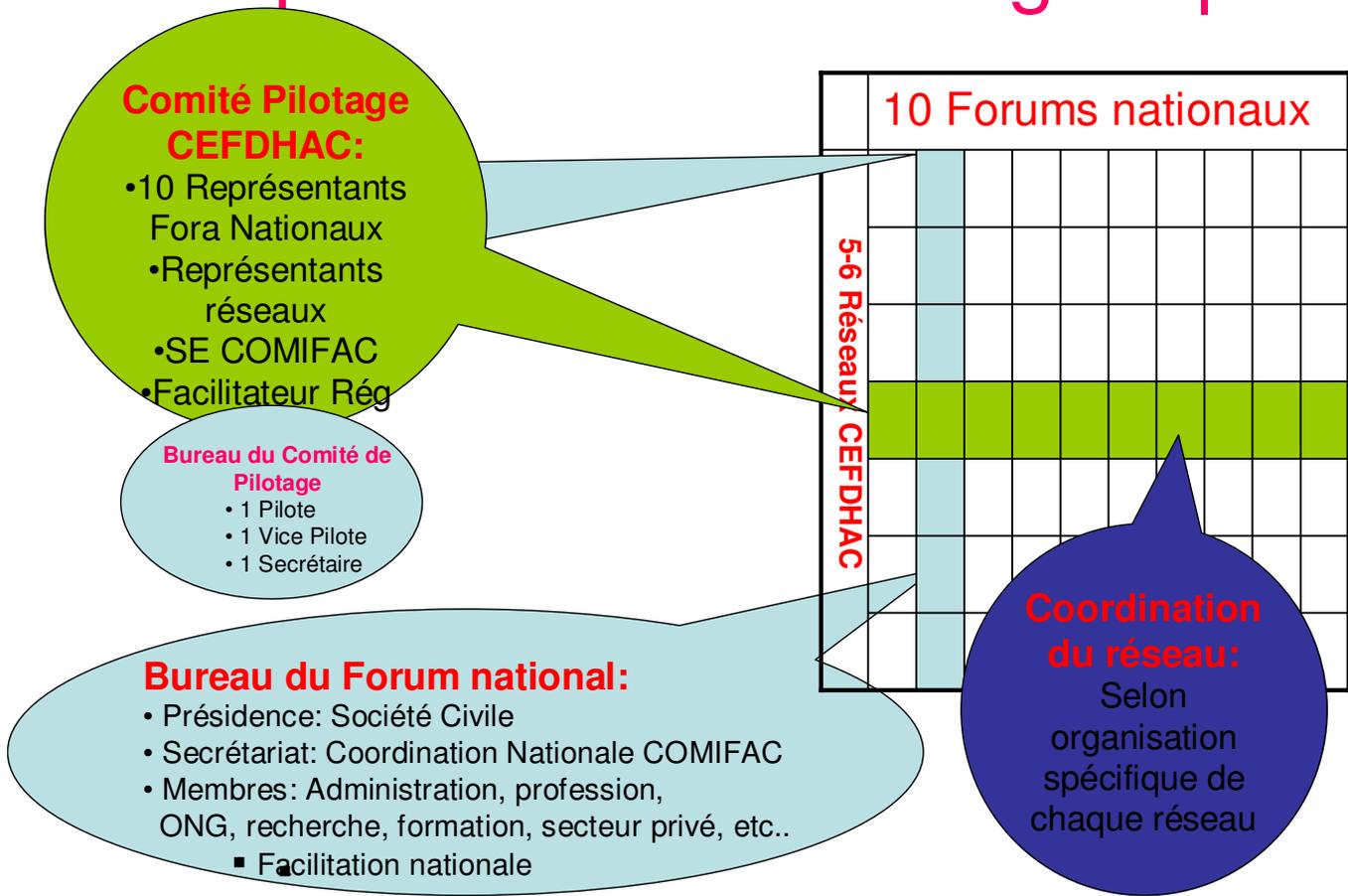
Proposition de schéma d'organisation de la CEFDHAC



3.6 Proposition de plan d'organisation et de fonctionnement de la CEFDHAC

Plusieurs propositions d'idées paraissent justifiées mais si l'on tient compte des disponibilités financières et en personnel, il faudrait réellement être prudent sur la structure de coordination à mettre en place. Le montage institutionnel ait que la nouvelle structure de coordination (Comité de Pilotage) existe et fonctionne réellement avec une structure administrative et financière légère³.

Proposition du cadre organique



³ Proposition Comité Technique

3.6.1 Fonctionnement des organes au niveau sous-régional

a. Le Sommet des Chefs d'Etat de la COMIFAC

Il se réunit à la demande des Chefs d'Etat et de Gouvernement ou à celle du Conseil des Ministres. Au cours de ces sommets, les Chefs d'Etat et de Gouvernement débattent d'un ordre du jour convenu.

b. Le Conseil des Ministres de la COMIFAC

Il est déjà institué par le traité de la COMIFAC. En coiffant la CEFDHAC, il s'agit pour lui de tenir compte des préoccupations de la société civile dans les prises de décision sur la gestion des écosystèmes forestiers. Cette seule instance peut consacrer véritablement l'arrimage de la CEFDHAC à la COMIFAC au niveau stratégique. Ainsi, la Présidence de la COMIFAC assure de fait la supervision des dossiers relatifs à la CEFDHAC via le Comité de pilotage et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

c. Le Forum sous - régional

Il permet de maintenir les échanges et les débats sur les questions de gestion des forêts.

Cependant, bien que les voix y soient paritaires, il est important de donner du poids à la rencontre et faciliter la remontée des informations au niveau politique en requérant un support des Etats. Auquel cas le Président en exercice de la COMIFAC pourrait soit présider l'ouverture et la clôture du forum sous-régional, soit déléguer cette charge au ministre des forêts du pays hôte, surtout lorsque le forum sous-régional ne coïncide pas avec la conférence statutaire de la COMIFAC. Le forum sous-régional pourrait avoir pour rôles essentiels de:

- constituer un « Think Tank » (creuset d'idées) ;
- suivre la mise en œuvre des recommandations du Conseil des ministres de la COMIFAC (plan de convergence, plan d'action environnemental NEPAD, Déclaration ministérielle AFLEG/FLEGT et celui du PFBC);
- prendre les décisions sur les événements (thèmes, dates, lieux, intervenants, etc.) et les campagnes annuelles (par ex. AFLEGT, aménagement forestier, certification, femmes, populations autochtones, etc.) sur la base des préoccupations remontant des réseaux et des fora nationaux;

d. Le Comité de pilotage sous-régional (CPR)

C'est un organe de décision, de conseil et de suivi servant de relais entre la base (société civile) et le pouvoir politique décisionnel. Il est composé à la fois des 10 représentants des fora nationaux, des coordonnateurs régionaux des réseaux, d'un représentant du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC et du facilitateur sous-régional.

Les responsabilités de ce comité seraient les suivantes :

- mettre en œuvre les statuts et le Règlement Intérieur;
- suivre la mise en œuvre des recommandations du Forum sous-régional ;
- préparer le rapport de la CEFDHAC pour la Conférence des Ministres de la COMIFAC;
- consolider et valider les documents de travail de la CEFDHAC;
- orienter et évaluer l'action de la facilitation, des fora nationaux et des réseaux;
- examiner et adopter le budget des différents organes de la CEFDHAC (décision sur l'utilisation des fonds: mécanisme autonome, contributions bailleurs);

- organiser les fora régionaux : compte tenu du rôle indispensable de la CEFDHAC dans la région, le comité doit s'assurer d'une bonne articulation de ses activités avec les calendriers des autres initiatives sous-régionales pour minimiser la forte déperdition du temps et des moyens mobilisés à chaque fois.

Le principe de deux réunions à l'intersession des conférences biennales semble bien indiqué pour la périodicité des rencontres (avant et après la Conférence des ministres de la COMIFAC). Cependant, en cas de nécessité, des réunions extraordinaires peuvent être organisées.

Dans le souci d'une meilleure gouvernance de la CEFDHAC, il conviendrait de placer la Présidence du Comité de Pilotage sous la responsabilité d'un membre de la société civile pour tirer un meilleur parti de sa disponibilité, respecter un équilibre dans le processus de débat et de prise de décision, et donner plus de flexibilité dans la conduite des fora.

Le Président du CPR devrait avoir la capacité dynamique de mettre tous les partenaires en réseau et utiliser les moyens de communication modernes pour diminuer les coûts de fonctionnement de la structure.

i) Mise en place du bureau du Comité de Pilotage de la CEFDHAC

Le Bureau du Comité de Pilotage est élu par le Comité et validé par le Forum sous-régional. Mais il est nécessaire pour la région, dans le contexte actuel, de pouvoir disposer des cadres compétitifs et hautement qualifiés. Il est aussi opportun voire nécessaire de pourvoir ces postes sur la base d'une concurrence transparente avec limitation de mandat (2 ans renouvelable une seule fois par exemple). Sous réserve des dispositions des nouveaux Statuts et du Règlement Intérieur qui pourront mieux définir les attributions des uns et des autres, les fonctions du Bureau devront être les suivantes:

- Assurer le secrétariat du Comité de Pilotage;

- ♦ capter les préoccupations remontant des réseaux et groupes nationaux de contact;
- ♦ assurer la représentativité de la CEFDHAC auprès des acteurs et partenaires;
- ♦ faciliter la communication entre acteurs et partenaires;
- ♦ assister la facilitation à la recherche de financement.

- Participer, en concertation avec le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, à la préparation des réunions du Conseil des Ministres (préparation des dossiers de la CEFDHAC à soumettre au Conseil des Ministres).

ii) Structure et localisation du Bureau du Comité de Pilotage

Le bureau ne sera pas logé de façon permanente, mais travaillera en concertation étroite avec la facilitation et le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC qui désignera l'un de ses cadres pour le suivi quotidien de la CEFDHAC.

iii) Prise en charge des membres du Comité de Pilotage Sous-régional

Les fonctions de membre du CPR sont gratuites. Toutefois, les charges et indemnités de fonctionnement et de subsistance y afférentes sont

imputables au budget de la CEFDHAC, ou font l'objet d'arrangements financiers entre la CEFDHAC et les partenaires d'accompagnement.

e. La mise en place et le fonctionnement des Réseaux régionaux

Des nouveaux réseaux se mettront en place au gré des besoins des membres du groupe qui voudront intégrer la CEFDHAC. Leur rôle reste important pour nourrir les débats du forum par l'échange d'expériences des activités menées sur le terrain.

Ils pourront démocratiquement et structurellement s'organiser avec l'appui de la facilitation ou de tout autre bailleurs/ONG trouvant dans leurs activités un intérêt certain.

Les réseaux constituent la raison d'être de la CEFDHAC. On peut donc imaginer et comprendre qu'en plus du facilitateur sous-régional, il y ait des partenaires qui accompagnent spécifiquement tel ou tel autre réseau sur la base des conventions ou accords, ce qui pourrait élargir le champ d'intervention des partenaires et une plus grande mobilisation des efforts.

Enfin, il est souhaitable que ces différents réseaux soient représentatifs sur le terrain.

f. La Facilitation sous-régionale de la CEFDHAC

Le projet d'appui se doit d'être piloté par une ONG internationale d'envergure sous-régionale déjà existante et opérationnelle, pour faciliter le rayonnement de la CEFDHAC et minimiser les coûts de prise en charge de son fonctionnement. Ses principales tâches seront les suivantes :

appuyer le Bureau du CPR dans son fonctionnement quotidien ;

suivre la mise en œuvre du plan d'action;

- négocier et signer les conventions de financements ;
- gérer les financements des partenaires et ceux alloués à la CEFDHAC par la quotité provenant de la COMIFAC ;
- organiser du point de vue logistique, les fora régionaux et soutenir les fora nationaux.

Toutefois, autant il y a un souci de bonne gouvernance en confiant la gestion au partenaire d'accompagnement, autant il faudrait une marge d'autonomie au bureau du CPR. Dans ce cas, on pourrait imaginer que la facilitation gère uniquement les fonds des partenaires extérieurs et que le bureau puisse gérer la quotité provenant de la COMIFAC.

L'appui de la Facilitation au Bureau du CPR de la CEFDHAC doit être organisé sur la base d'un mémorandum ou d'une feuille de route précisant son mandat en terme précis. On pourrait imaginer que ce mandat ne soit reconduit que si les prestations de la facilitation sont satisfaisantes.

Il faudrait aussi une lettre d'intention où les bailleurs et les Etats s'engagent à financer effectivement la CEFDHAC en attendant la mise en place de mécanismes de financement autonomes. Actuellement, il y a un engouement à le faire, notamment de la part des partenaires suivants : l'UICN, les Pays Bas, la France (SCAC), la GTZ. L'engagement de la Banque Mondiale doit être confirmé.

3.6.2 Fonctionnement des organes au niveau national:

a) Le Forum national

Le forum national est l'organe d'animation, de réflexion et de proposition au niveau de chaque pays membre. Il réunit tous les acteurs au niveau national. Ses principales tâches peuvent être définies ainsi qu'il suit:

- suivre la mise en œuvre des décisions du Conseil des Ministres de la COMIFAC et du Comité de Pilotage ;
- organiser les réunions préparatoires aux sessions du Conseil des ministres de la COMIFAC et du Comité de Pilotage dans chaque pays en concertation avec la facilitation;
- collecter, analyser et diffuser les informations sur l'état des écosystèmes forestiers dans chaque pays et les expériences en cours (projets) ;
- élaborer son plan d'action ;
- approuver son budget de fonctionnement ;
- approuver le rapport national ;
- préparer et entretenir un débat sur les thèmes reconnus importants.

La composition du Forum national proposée est la suivante:

- Présidence: Société Civile
- Secrétariat: Coordination Nationale COMIFAC
- Membres: Administration, profession, ONG, recherche, formation, secteur privé, etc.
- Parrain: (choisi parmi des ONG internationales déjà basées dans le pays et actives sur les problématiques de gestion durable des forêts).

S'agissant du fonctionnement du Forum national, il sera déterminé par le Règlement Intérieur et/ou le manuel des procédures, mais la coordination et l'animation du forum national incombent à son Président.

La composition du Forum national devrait rester ouverte, pour tenir compte des membres actuels et de ceux de la société civile qui frappent à la porte de la CEFDHAC. Dans le souci d'une meilleure gouvernance du forum national, il conviendrait de placer l'animation de celui-ci sous la Présidence d'un membre appartenant à la société civile, démocratiquement élu ou choisi par consensus, pour tirer un meilleur parti de sa disponibilité, imprimer plus de flexibilité dans la conduite des débats, et garantir plus de confiance auprès des partenaires.

b) Le Facilitateur national

L'appui au forum national pourrait être assuré par une institution crédible, suffisamment dynamique dans la problématique, déjà installée dans le pays selon un mandat précis. Au cas où plusieurs partenaires répondent à ce profil, une rotation serait organisée pour faire participer toutes les institutions intéressées et désireuses d'accompagner la CEFDHAC. Cet appui du facilitateur consistera à:

- ♦ appuyer le secrétariat dans son fonctionnement quotidien;

- ♦ donner des appuis techniques aux réseaux nationaux ;
- ♦ appuyer le forum dans l'élaboration des programmes et des budgets;
- ♦ aider le Forum et les réseaux à mobiliser des fonds complémentaires.

D'une manière globale, il assure la communication et prend en charge le fonctionnement du Forum national.

Le Forum national prend acte du ou des facilitateurs ayant accepté de l'accompagner de manière transparente et concertée.

c) Les réseaux nationaux des organisations de la société civile

Les ONG et les organisations de la société civile pourront s'organiser à leur guise pour mieux participer au forum national.

d) Couverture des charges des membres du bureau du Forum national

Il est évident que la disponibilité et l'engagement des uns et des autres peuvent être limités par une insuffisance de couverture des charges liées au fonctionnement. Pour ce faire, les mandats de la CEFDHAC doivent être très clairs à tous les niveaux et prévoir des dispositions relatives à la couverture des charges.

3.7 Encrage COMIFAC- CEFDHAC

L'importance et la complémentarité des deux organisations sont reconnues de tous. Il s'avère donc nécessaire de bien harmoniser les mécanismes de coordination pour permettre à la CEFDHAC et à la COMIFAC de rayonner ensemble.

Par rapport à l'encrage de la CEFDHAC à la COMIFAC, il faudrait tenir compte des paramètres déjà évoqués, à savoir:

- ♦ l'articulation entre la CEFDHAC et la COMIFAC repose sur les dispositions de l'article 18 du Traité de la COMIFAC qui la considère comme une organisation sous-régionale partenaire ;
- ♦ les changements de comportement, notamment sur le plan financier, des Etats vis-à-vis de la CEFDHAC, au vu du rôle qu'elle joue dans la sous-région et au sein de chaque pays. En effet la proposition de lui allouer un pourcentage du produit du mécanisme de financement autonome de la COMIFAC créera un lien fort entre les deux structures;
- ♦ Le rôle de la CEFDHAC en tant que forum est un rôle fédérateur de la société civile ; il doit être préservé et son accomplissement ne saurait souffrir d'aucune lourdeur de fonctionnement.

Concrètement, certains des acteurs pensent que la fluidité de la circulation des informations et des décisions se ferait grâce au mécanisme de collaboration qui permettra à la CEFDHAC de mieux appuyer la COMIFAC dans la préparation du conseil des ministres.

Sauf si les Etats en décident autrement, il ne doit pas être question d'une « absorption » de la CEFDHAC par la COMIFAC, mais plutôt de l'établissement d'une « synergie fonctionnelle ». La CEFDHAC doit être un instrument (consultatif) indispensable pour la prise de décision de la COMIFAC (cf. Article 13 du traité de la COMIFAC).

Au niveau sous-régional , la désignation du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC comme membre du Comité de Pilotage de la CEFDHAC est une opportunité de créer un lien pour faciliter les échanges d'information et le suivi des décisions et recommandations entre les deux organisations. De même, au niveau national, ce pont serait établi grâce à la participation du coordonnateur national de la COMIFAC comme secrétaire du Forum national.

Ainsi compris, l'arrimage des deux structures pour une meilleure gestion des forêts ne doit pas être une question de volonté des responsables en place mais une nécessité politique et technique.

3.8 Financement du fonctionnement de la CEFDHAC

L'avenir de la CEFDHAC dépend effectivement de son mode de financement. Le financement de la CEFDHAC a fait l'objet d'une réflexion générale au sein de la COMIFAC et il est déjà clair que la CEFDHAC est désormais éligible au mécanisme de financement autonome de la COMIFAC avec les ressources des Etats et l'apport des partenaires. D'autres sources de financement sont à explorer selon les besoins.

Par rapport aux réseaux, on pourrait aussi financer à travers des mécanismes internes d'appui des Etats (type PSFE au Cameroun), des activités de certains d'entre eux qui sont stratégiques pour l'atteinte des objectifs spécifiques (ex : débats sur les forêts communautaires). Il faudrait également que les ONG démontrent leurs aptitudes à la bonne gouvernance.

IV PROPOSITION D'UN PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ORGANISATIONNELLES ET INSTITUTIONNELLES DU FORUM REGIONAL ET DES FORA NATIONAUX

4.1 Les besoins pressentis et exprimés

Le schéma définitif du Plan de Renforcement des fora nationaux, dépendra du montage institutionnel qui sera adopté et mis en place pour la CEFDHAC pour répondre au souci d'absence de dynamisme et au fonctionnement approximatif dû à une série de difficultés observées jusqu'à lors.

Globalement les membres des fora nationaux ont souhaité :

- ♦ participer davantage au dialogue et aux activités de mise en œuvre du plan de convergence qui s'exécute en vase clos sans l'association de la société civile sous le prétexte qu'il s'agit des affaires d'Etat ;
- ♦ bénéficier d'un renforcement des capacités organisationnelles, financières et techniques, notamment par des formations;
- ♦ voir améliorer les moyens de communication entre membres, réseaux et partenaires.

4.2 Feuille de route de mise en œuvre

Dans le souci d'imprimer une nouvelle dynamique aux fora nationaux afin de les rendre plus efficaces, les actions suivantes méritent d'être prises:

- ♦ l'élaboration des statuts, des règlements intérieurs régissant le fonctionnement des fora nationaux et Réseaux y compris les questions de motivation des membres des bureaux, les élections constitutives pour légitimer les différents responsables; l'intégration des facilitateurs nationaux ;
- ♦ l'identification des besoins d'appui logistique et financier aux structures de fonctionnement;
- ♦ l'organisation des ateliers participatifs pour la définition des plans d'action;
- ♦ l'identification et l'organisation des formations techniques nécessaires;
- ♦ la mise en place d'un système de communication entre les Fora nationaux et les réseaux.

FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ORGANISATIONNEL DE LA CEFDHAC

Objectif : Accompagner la mise en place des différents organes de la CEFDHAC et leur apporter un appui organisationnel et fonctionnel.

N°	Activité	Responsable	Période indicative de réalisation				
			2007	2008			
			4 ^e Trim.	1 ^{er} Trim.	2 ^e Trim.	3 ^e Trim.	4 ^e Trim.
1	Tenue forum sous-régional	IUCN avec appui CT de réforme notamment la Modération	■				
2	Mise en place du Bureau provisoire du Comité de Pilotage sous-régional (CPR)	A désigner lors de la 6 ^e CEFDHAC ; Proposition : CT actuel		■			
3	Choix facilitateur sous-régional	Bureau provisoire du CPR et Comité spécifique mis en place		■			
4	Mise en place des Fora nationaux	Bureau CPR avec appui à définir			■		

N°	Activité	Responsable	Période indicative de réalisation				
			2007	2008			
			4 ^e Trim.	1 ^{er} Trim.	2 ^e Trim.	3 ^e Trim.	4 ^e Trim.
5	Identification des facilitateurs nationaux	Fora nationaux, Président en exercice et bureau CPR			■		
6	Appui organisationnel et technique aux fora nationaux	Institution ou consultant compétents (à choisir) avec coordination bureau CPR et facilitateur sous- régional			■■■■■		
7	Mise en place du Comité de pilotage sous-régional et du Bureau de ce Comité	Président en exercice et facilitateur sous-régional					■
8	Démarrage de l'élaboration du programme d'action et de la préparation de la tenue du forum sous-régional	CPR et Facilitateur sous-régional					■

4.3 Stratégie de renforcement

La mise en œuvre du plan de renforcement dépendra de la célérité de la validation des résultats des diverses consultations organisées par la modération de la réforme. Si cet élément déclencheur est assuré, alors les autres phases nécessiteront un accompagnement qui pourra être mené par la facilitation sous-régionale et les parrains qui seront retenus.

V CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La CEFDHAC joue un rôle indispensable dans la sous-région. L'urgence de sa réforme globale fait à ce jour l'objet d'un consensus au sein de tous les groupes d'acteurs membres et il est important que celle-ci s'opère au plus vite pour ne pas perdre les acquis. Pour ce faire, les décisions sur les questions clés doivent être prises au plus vite, notamment celles concernant les nouvelles structures proposées et la mobilisation et la gestion des ressources financières.

Si les propositions faites sont validées, alors l'approche décrite plus haut pour le plan d'organisation, ajouté au financement autonome et complété par les appuis des bailleurs de fonds, engendrera une situation plus fiable pour la CEFDHAC et ses partenaires.

Recommandations Générales

Les recommandations formulées à l'issue de la mission du modérateur auprès des différents acteurs semblent encore d'actualité. Celles qui suivent méritent une attention particulière :

Au Comité de Réforme

- conduire à terme la réforme de la CEFDHAC par la mise en place des mesures préconisées, mais à un rythme plus rapide qu'actuellement.

Au Président en exercice et à ses pairs

- Proroger le mandat du Comité Technique et de la Modération. Le délai de prorogation devrait être raisonnable, pour leur permettre de conduire la mise en œuvre de certains aspects de la réforme (mise en place du Comité de Pilotage, renforcement des fora nationaux et des réseaux),

- Se prononcer sur les structures sous-régionales et nationales proposées et leur mode de fonctionnement

- Accélérer la mise en place du mécanisme de financement autonome durable.

A la Facilitation Sous-régionale

- Sensibiliser les acteurs (réunions préparatoires à la sixième CEFDHAC) ;

- Mobiliser les ressources financières nécessaires à l'organisation du forum sous-régional et à l'opérationnalisation de la logique d'intervention.

Aux donateurs et bailleurs

- Soutenir financièrement les organes issus de la réforme de la CEFDHAC ;

- appuyer et suivre les financements et la gouvernance des projets de terrain.